

Commune de Sauveterre

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier juin à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame POUILLON Anne-Marie, Maire.

Convocation du 25 mai 2022.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Mr BELVÈZE Jean-Marc, Mr BROCARD Mathieu, Mr COENEN Charles, Mme FUTTERSACK Christine, Mr GRIMAL Vincent, Mme GRIMAL Sonia, Mme POUILLON Anne-Marie, Mme VERDIE Christelle.

Absents excusés : Mme BELVEZE Carole (a donné procuration à Anne-Marie POUILLON), Mr CAT Jean-Claude (a donné procuration à Mr BELVÈZE Jean-Marc), Mr DESPRATS Laurent.

Présents : 8

Excusés : 3

Procurations : 2

Secrétaire de séance : Mme FUTTERSACK Christine

Madame le Maire remercie les membres présents et ouvre la séance à 21 h.

Procès-verbal du 14 avril 2022 adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Demande de subvention pour réparation du toit du logement situé dans le presbytère de Saux auprès du Conseil Départemental
- Demande de subvention pour réparation des toits de l'église, de la sacristie et du mur-clocher de Saux auprès du Conseil Départemental
- Révisions des tarifs et des conditions de location de la salle des fêtes
- Déplacement provisoire des enfants en classe de CP à l'école de Tréjouis pour l'année 2022-2023

DÉLIBÉRATIONS :

Afin de pouvoir demander des subventions au Conseil Régional, il convient de prendre deux délibérations, une pour chaque devis établi (rappel : la participation du Conseil Régional a changé, elle passe de 30 % à 15 % car la partie des travaux concernant la réparation de l'église, de la sacristie et du clocher-mur est moins subventionnée que la partie des travaux concernant le presbytère qui est loué)

1. **Demande de subvention pour réparation du toit du logement situé dans le presbytère de Saux auprès du Conseil Départemental**

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. **Demande de subvention pour réparation des toits de l'église, de la sacristie et du murclocher de Saux auprès du Conseil Départemental**

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. **Révisions des tarifs et des conditions de location de la salle des fêtes**

Après débat, le conseil municipal décide finalement de ne pas les modifier. Cependant, la salle des fêtes étant régulièrement rendue sale, le conseil décide donc d'augmenter le tarif de la caution de 200 € à 250 €, ceci afin de palier à ces incivilités. La caution sera encaissée en cas de non-respect des règles mentionnées dans le contrat de location.

En raison de l'augmentation des tarifs de l'électricité, lors des locations de la salle des fêtes, le coût de la participation au kilowatt se fera suivant le tarif en vigueur au jour de la location.

Quelques habitants de la commune, ont émis la demande d'avoir la possibilité de pouvoir louer uniquement la vaisselle. Le conseil municipal est favorable à cette demande mais précise que cela ne concerne que les habitants de Sauveterre et seulement pour leur rendre service.

A la suite de ces modifications, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

4. **Déplacement provisoire des enfants en classe de CP à l'école de Sauveterre vers l'école de Tréjols pour l'année 2022-2023.**

Dans le cadre du regroupement en RPI avec la commune de Sauveterre, la question de délocalisation des CP est reposée pour l'année scolaire suivante. Il apparaît après discussions qu'il est difficile de prendre la décision sans défavoriser une école au détriment de l'autre.

Le conseil municipal demande un complément d'informations afin de pouvoir statuer. La délibération est donc reportée à une date ultérieure.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

1. Préparation du premier tour des élections législatives du 12 juin 2022.
2. L'offre de vente de tuiles anciennes est diffusée et affichée à la mairie depuis le 11 mai et ce jusqu'au 11 juin. Mr BERRA a fait une offre écrite.
3. Un urinoir est cassé et fendu à l'école. Il a déjà été réparé, il faudra donc voir pour le remplacer par un neuf s'il n'est plus réparable.
4. Le chauffe-eau de la cantine est également à changer. Des devis ont été établis.

5. Concernant le chemin passant près de la propriété de Mme MATA, Mme le Maire a rencontré cette dernière qui souhaiterait en racheter un morceau.
6. Concernant l'assainissement non collectif école/mairie, un devis a été demandé à Mr AUTRAN en lien avec le projet de rénovation de la mairie/école.
7. Certains parents d'élèves demandent si la mairie ne pourrait pas mettre en place une garderie les mercredis après-midi et durant les petites vacances scolaires. Le conseil municipal après en avoir délibéré, est favorable à la mise en place d'une garderie les mercredis après-midi uniquement.

Mme le Maire propose au Conseil de rencontrer les parents d'élèves afin de faire le point avec eux.

8. Problème au niveau du goûter pris lors de la garderie. Les enfants se disputent et mangent des produits issus de l'industrie bourrés de sucres et de chocolat. Ne pourrait-on pas proposer des fruits ? Mme le Maire souligne qu'il est difficile de s'approvisionner en fruits pour de petites quantités ce qui entraîne un problème de conservation. En conclusion, les parents continueront de fournir le goûter à leurs enfants.
9. Mr Jean-Marc BELVÈZE fait le compte rendu de la commission voirie qui a eu lieu le 27 avril à la communauté de communes :
 - En compagnie de Mr CURE, visite de la commune de Sauveterre pour évaluer les travaux à effectuer sur la voirie. En raison de la hausse du coût des matériaux, la commune bénéficiera de moins de linéaire. Certains chemins seront donc priorités, d'autres seront réalisés en partie cette année et terminés l'année prochaine.
 - L'adressage est parti à l'IGN pour validation.
 - Une pelle mécanique et deux véhicules doivent être changés.
 - Le prix des panneaux a augmenté de 35 % toujours en raison de l'augmentation des prix des matériaux.
10. Des panneaux ont été renversés et abîmés par la communauté de communes lors du fauchage de l'herbe sur le bord des routes. Cette dernière peut fournir un poteau de remplacement.
11. Point sur les travaux d'enfouissement des réseaux électriques sur le hameau de Saux.
12. Pour faire suite à la réflexion concernant une nouvelle source d'énergie pour alimenter les bâtiments communaux, il convient de s'informer sur l'installation de panneaux photovoltaïques auprès du Conseil en énergie partagée mis en place par le SDE82.
13. Le CAUE proposait une réunion sur le réemploi. Mme le Maire n'ayant pu y assister, le compte rendu est donc impossible.

14. La Préfecture a envoyé un questionnaire sur la mise en œuvre du plan départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation.
15. Mme Sonia GRIMAL fait le point sur le fleurissement du village par rapport au concours des villages fleuris. Un bon d'achat d'une valeur de 70 € a été offert par le Conseil Départemental pour l'acquisition d'un arbre.
16. Cette saison, le thème des Villages fleuris concerne l'écologie. Mme Sonia GRIMAL s'est renseignée pour l'achat de plantes peu gourmandes en eau et en entretien avec la pépinière « Le jardin des lutins ».
17. Mme Marie-Thérèse ROME est partie à la retraite depuis le 30/04/2022.
18. Lors du conseil du 05/04/2022, Mme LE MOAL avait demandé si la commune de Sauveterre accepterait de participer au financement de la réparation d'un chemin en très mauvais état jouxtant sa propriété. Les deux communes sont d'accord pour une participation. Mme le Maire doit se renseigner sur les tarifs des travaux.
19. Proposition de Mme Sonia GRIMAL de faire un repas avec le personnel afin de partager un moment de convivialité car il n'y en a pas eu depuis la crise sanitaire.
20. Mme le Maire informe que Mr Christian ASTRUC est passé sur la commune ce même jour dans le cadre des élections législatives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.